

## Séance du 8 Septembre 2021

### MAIRIE D'ESNON

#### Ordre du jour :

- \* Virement de crédits BP communal
- \* Piscine + transports pour les enfants de l'école d'Esnon
- \* Location de terres
- \* Convention avec Bussy en Othe concernant le fonctionnement du réseau d'eau et de l'EP
- \* Affouage parcelle 7 - prix du stère
- \* Convention de vente et exploitation groupée de bois
- \* Vente camion

#### Affaires diverses

#### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L 127-17 du Code des Communes*

L'an deux mil **vingt et un**, le huit septembre le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à **18 heures 00** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire.

**Présents** : Ludovic **LAVANTUREUX**, Brigitte **BOULOGNE**, Alain **LEAU**, François **RINGUET**, Bernard **THINEY**, Valérie **LHOMME**, Yves **LAVADOUX**, Carole **SAINTRAPT**, Sébastien **DUJEU**

Absent excusé : Gilles **POULAIN** représenté par Yves **LAVADOUX**

Secrétaire de séance : Carole **SAINTRAPT**

#### VIREMENT DE CREDITS BP COMMUNAL

Le conseil municipal décide le virement de crédits suivant :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| 6262 fêtes et cérémonies      | - 1000.00 € |
| 657351 groupement de communes | + 1000.00 € |

#### SORTIE PISCINE + TRANSPORTS

Le conseil municipal après délibération décide de renouveler son adhésion à la sortie piscine des enfants de l'école moyennant la somme de 7.20 €/enfants ainsi que le transport à 77.00€ aller-retour.

#### LOCATION DE TERRES

Vu la dissolution de la **EARL LAMIDE**, le conseil municipal décide de louer la section ZA 193 "la vallée aux morts" pour une contenance de 30 ares 50 ca à Mr **DEBREUVE Cyril de VENIZY** à compter du 1er janvier 2021 et autorise le maire à signer le contrat de bail correspondant.

## CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BUSSY EN OTHE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'EAU ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Actuellement la commune d'Esnon prend en charge l'entretien du réseau d'eau de Vorvigny côté Bussy en Othe ainsi que les analyses d'eau et l'éclairage public. En accord avec la commune de Bussy en Othe, une participation pour les frais de fonctionnement leur sera demandée annuellement à compter du 1er janvier 2022.

### AFFOUAGE PARCELLE 7

Le conseil municipal fixe le prix du stère à 8.00 € et charge le maire des formalités nécessaires.

### CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS

**Une vente groupée** de bois désigne l'opération par laquelle l'ONF procède dans un contrat de vente unique, conclu en son nom à la mise en vente de bois provenant de la commune relevant du régime forestier et nous reverse ensuite la part qui nous revient.

**L'exploitation groupée** de bois désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, et charge l'ONF de prendre à sa charge leur exploitation, de les mettre en vente et de réserver à la commune la part qui lui revient.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondante.

### VENTE CAMION

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre le camion inscrit à l'actif du budget eau, moyennant une estimation de 30 000.00 €, et charge le maire de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

#### Affaires diverses

##### **Nigloland**

Le conseil municipal décide de renouveler la sortie Nigloland.

Séance levée : 19 H 10

